

1. REVENU MINIMUM MOYEN GARANTI : A PARTIR DE 18 ANS (A PARTIR DE 21 ANS POUR LES JEUNES AVEC UN CONTRAT D'ETUDIANT)

Pour la composition du REVENU MINIMUM MENSUEL MOYEN GARANTI (RMMMG) veuillez consulter la CCT 43.

Le RMMMG fixe 3 montants différents pour les travailleurs âgés de 18 ans et plus :
la 1ère colonne avec 0 mois d'ancienneté est d'application pour tous les travailleurs qui n'ont pas encore 6 mois d'ancienneté dans l'entreprise et qui ont au moins 18 ans,
la 2ème colonne avec 6 mois d'ancienneté est d'application pour tous les travailleurs qui ont entre 6 et 11 mois d'ancienneté dans l'entreprise et qui ont au moins 19 ans,
la 3ème colonne avec 12 mois d'ancienneté est d'application pour tous les travailleurs qui ont déjà 12 mois d'ancienneté dans l'entreprise et qui ont au moins 20 ans.
Vous devez tout d'abord regarder votre ancienneté et ensuite votre âge pour déterminer le montant qui vous est applicable.

[↑ Top](#)

1.1. REVENU : PAR MOIS

Age	Ancienneté dans l'entreprise (mois)		
	0	6	12
18	1.562,59		
19	1.562,59	1.604,06	
20	1.562,59	1.604,06	1.622,48

[↑ Top](#)

1.2. REVENU : PAR HEURE

1.2.1. REGIME (sur base hebdomadaire) : 38h

Age	Ancienneté dans l'entreprise (mois)		
	0	6	12
18	9,4894		
19	9,4894	9,7413	
20	9,4894	9,7413	9,8531

[↑ Top](#)

1.2.2. REGIME (sur base hebdomadaire) : 39h

Age Ancienneté dans l'entreprise (mois)

	0	6	12
18	9,2461		
19	9,2461	9,4915	
20	9,2461	9,4915	9,6005

[↑ Top](#)

1.2.3. REGIME (sur base hebdomadaire) : 40h

Age	Ancienneté dans l'entreprise (mois)		
	0	6	12
18	9,0149		
19	9,0149	9,2542	
20	9,0149	9,2542	9,3605

[↑ Top](#)

2. REVENU MINIMUM MOYEN GARANTI : MOINS DE 18 ANS

2.1. REVENU : PAR MOIS

(% d'un travailleur de 18 avec 0 mois d'ancienneté)

Age		
16 et moins	70%	1.093,81
17	76%	1.187,57

[↑ Top](#)

2.2. REVENU : PAR HEURE

(Le revenu par heure du jeune est calculé sur son revenu par mois)

Age	Régime (sur base hebdomadaire)		
	38h	39h	40h
16 et moins	6,6426	6,4722	6,3104
17	7,2120	7,0270	6,8514

[↑ Top](#)

3. REVENU MINIMUM MOYEN GARANTI : JEUNES DE 18, DE 19 OU DE 20 ANS AVEC UN CONTRAT D'ETUDIANT

3.1. REVENU : PAR MOIS

(% d'un travailleur de 18 avec 0 mois d'ancienneté SANS CONTRAT D'ETUDIANT)

Age

18 82% 1.281,32

19 88% 1.375,08

20 94% 1.468,83

[↑ Top](#)

3.2. REVENU : PAR HEURE

(Le revenu par heure du jeune est calculé sur son revenu par mois)

Age Régime (sur base hebdomadaire)

Age	38h	39h	40h
18	7,7813	7,5818	7,3922
19	8,3507	8,1366	7,9332
20	8,9200	8,6913	8,4740